



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

114. Chatier. Punir.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60132](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60132)

sur-tout lorsqu'on veut se faire estimer : l'on peut ajouter à cette maxime : qu'il est de la *prudence* de ne parler que de ce qui peut plaire, sur-tout quand on a dessein de se faire aimer.

114. CHÂTIER. PUNIR.

On *châtie* celui qui a fait une faute, afin de l'empêcher d'y retomber ; on veut le rendre meilleur. On *punit* celui qui a fait un crime pour le lui faire expier ; on veut qu'il serve d'exemple.

Les peres *châtient* leurs enfants. Les juges *sont punir* les malfaiteurs.

Il faut *châtier* rarement, & *punir* sévèrement.

Le *châtiment* dit une correction ; mais la *punition* ne dit précisément qu'une mortification faite à celui qu'on *punit*.

Il est essentiel, pour bien corriger, que le *châtiment* ne soit ni ne paroisse être l'effet de la mauvaise humeur. La justice demande que la *punition* soit rigoureuse lorsque le crime est énorme : * les loix doivent la proportionner au crime ; celui qui vole ne doit pas être *puni* comme l'assassin (*Encycl. XIII. 573*).

Dieu nous *châtie* en pere pendant le cours de cette vie mortelle, pour ne nous pas *punir* en Juge pendant toute une éternité.

Le mot de *châtier* porte toujours avec lui une idée de subordination, qui marque l'autorité ou la supériorité de celui qui *châtie* sur celui qui est *châtié*. Mais le mot *punir* n'enferme point cette idée dans la signification : on n'est pas toujours *puni* par ses supérieurs, on l'est quelquefois par ses égaux, par soi-même, par ses inférieurs, par un seul événement des

chofes, par le hafard, ou par les fuites mêmes de la faute qu'on a commife.

Les parents que la tendrefle empêche de *châtier* leurs enfans, font fouvent *punis* de leur folle amitié, par l'ingratitude & le mauvais naturel de ces mêmes enfans.

Il n'eft pas d'un bon maître de *châtier* fon élève pour toutes les fautes qu'il fait, parce que les *châtiments* trop fréquents contribuent moins à corriger du vice qu'à dégoûter de la vertu. La confervation de la fociété étant le motif de la *punition* des crimes, la Juftice humaine ne doit *punir* que ceux qui la dérangent ou qui tendent à fa ruine.

Il eft du devoir des Eccléfiatiques de travailler à l'extirpation du vice par la voie de l'exhortation & de l'exemple; mais ce n'eft point à eux à *châtier*, encore moins à *punir* le pécheur.

115. CIRCONSPÉCTION. CONSIDÉRATION. ÉGARDS. MENAGEMENTS.

Une attention réfléchie & mefurée fur la façon d'agir & de fe conduire dans le commerce du monde par rapport aux autres, pour y contribuer à leur fatisfaction plutôt qu'à la fienne, eft l'idée générale & commune que ces quatre mots préfentent d'abord, dont il me paroît que voici les différentes applications. La *circoufpection* a principalement lieu dans le difcours, conféquemment aux circonftances préfentes accidentelles, pour ne parler qu'à propos & ne rien laiffer échapper qui puiſſe nuire ou déplaire; elle eft l'effet d'une prudence qui ne rifque rien. La *confidération* naît des relations personnelles, & fe trouve particulièrement